

Communauté de Communes Bresse-Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 28 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 7 mai 2024

Séance du 13 mai 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 13 mai à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Manziat, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevoet	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Jacques BESSON a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre BUGAUD a donné pouvoir à Madame Françoise DELAY pour voter en son nom.

Monsieur Freddy BEREZYAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Madame Victoria POLI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution du contrat portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance.

Par délibération en date du 25 septembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le recours à un contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance et a autorisé le Président à engager la procédure de passation de ce contrat de délégation de service public.

Ce contrat a fait l'objet d'une publication entre le 25 octobre 2023 et le 15 janvier 2024, date limite de réception des candidatures et des offres.

Une seule offre a été reçue et est régulière au regard des critères de sélections des candidatures et des offres définis dans le règlement de la consultation.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.1121-1 et suivants, L.3125-1 et suivants, R.3125-1 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20240513-13052024_72-DE



Vu la délibération en date du 25 septembre 2023

Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 15 avril 2024,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le contrat de délégation de service public afférent à la gestion et l'exploitation du port de plaisance à la société Scite Plaisance dont l'offre est régulière et acceptable,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public afférent à la gestion et l'exploitation du port de plaisance ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

